



## Communiqué de presse

Bruxelles, le 16 août 2018

### **4 locataires/propriétaires sur 10 règlent déjà la garantie locative en un minimum de temps sur leur smartphone ou leur tablette.**

De plus en plus de locataires et de propriétaires clients de KBC/CBC ou de KBC Brussels règlent la garantie locative pour un kot, un logement en location ou un appartement entièrement numériquement (via KBC Mobile sur leur smartphone ou KBC Touch sur leur PC ou leur tablette).

- En juillet 2018, 40% de l'ensemble des garanties locatives étaient déjà réglées numériquement, contre seulement 30% en début d'année.
- Chaque mois, en moyenne 1 500 comptes de garantie locative sont ouverts.
- Depuis mai 2018, le nombre d'enregistrements numériques ne cesse d'augmenter.

**Nouveau : les non-clients (locataires/propriétaires) peuvent désormais également régler une garantie locative entièrement numériquement sur le site web de KBC.**

**Karin Van Hoecke, directeur particuliers KBC :** *“Faciliter la vie des clients est une priorité pour KBC dans son développement de produits et d'applications nouvelles. Le compte de garantie locative, pour les étudiants également, en est l'illustration : simple, rapide et entièrement enregistrable numériquement dans KBC Mobile et KBC Touch. Même les non-clients peuvent désormais régler leur garantie locative sur le site web kbc.be sans devoir se rendre dans une agence bancaire KBC. Le gain de temps est considérable tant pour le locataire que pour le propriétaire. À l'échéance du bail, la garantie peut également être libérée numériquement, ce qui facilite grandement la tâche de toutes les parties.*

Depuis quelque temps déjà, nos clients peuvent enregistrer une garantie locative en ligne grâce à KBC Mobile et KBC Touch. Le nombre d'utilisateurs de KBC/CBC Mobile et de KBC/CBC Touch continue de croître, atteignant 1 204 000 pour Touch et 823 000 pour Mobile à la fin juin 2018.

La nouveauté réside dans le fait que KBC propose désormais aussi cette possibilité aux locataires/propriétaires non-clients :

- les locataires qui ne sont pas clients chez KBC, CBC ou KBC Brussels peuvent enregistrer numériquement une garantie locative sur le site de [KBC, CBC ou KBC Brussels](#).

- Sur ce même site, les propriétaires (clients ou non) peuvent initier le processus de garantie locative.

Un locataire peut également choisir sur le site d'enregistrer directement non seulement la garantie locative, mais aussi la police habitation. Dans la demande de la police habitation, les données du locataire sont déjà complétées de sorte que l'enregistrement est plus facile et plus rapide. Le propriétaire ne peut en revanche initier que la garantie locative, pas la police habitation.

Les étudiants peuvent en outre trouver une foule d'informations utiles sur le site de [KBC](#) et de [CBC](#). Parmi les sujets abordés, citons notamment :

- Vivre en kot : à quoi faut-il penser ?
- Étudier à l'étranger : quelles sont les formalités à régler ?
- Critères et tarifs pour obtenir une bourse d'études : où trouver l'information ?
- Étudier et travailler : comment combiner les deux activités ?
- Quels sont les moyens de paiement utilisables par un étudiant ?

---

#### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate /  
Porte-parole  
Tél. : 02 429 85 45

Service presse  
Tél. : 02 429 65 01 - Stef Leunens  
Tél. : 02 429 29 15 - Ilse De Muyer

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez l'authenticité de ce document sur  
[www.kbc.com/fr/authenticity](http://www.kbc.com/fr/authenticity)

Les communiqués de presse KBC sont  
disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Suivez-nous sur  
[www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Consultez nos solutions innovantes sur le  
site [www.kbc.com/innovation](http://www.kbc.com/innovation).

---